



CFST Fiche thématique relative à l'étude

Avril 2022

La statistique suisse des accidents professionnels en comparaison internationale

Contexte

Sur mandat de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), l'Institut for Competitiveness and Communication (ICC) de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest FHNW a étudié les méthodologies utilisées pour la collecte et l'élaboration de rapports sur les statistiques des accidents du travail dans différents pays européens. L'objectif était de pouvoir mieux comparer les chiffres des accidents professionnels publiés par les pays.

La raison d'être de cette étude était le fait que, lorsque l'on compare les statistiques, la Suisse présente souvent des taux de risque d'accidents professionnels significativement plus élevés que la moyenne européenne. Compte tenu de la diversité des mesures de prévention prises en Suisse, cette situation a soulevé des questions quant à la pertinence des données. La CFST a par conséquent voulu comprendre comment interpréter les données disponibles et à quoi ressemblerait, le cas échéant, une comparaison pertinente. La présente fiche thématique présente les principales conclusions de cette étude.

Objectifs de l'étude

- Procéder à une analyse approfondie des définitions et des méthodologies utilisées en Suisse et à l'étranger pour la collecte et l'élaboration de rapports en matière d'accidents du travail, ainsi que des statistiques qui en découlent.
- Identifier des pistes permettant d'expliquer les divergences au niveau des données sur lesquelles se basent les statistiques européennes sur les accidents du travail.
- Mettre en relation les statistiques d'accidents du travail des différents pays.

Procédure

L'étude a été subdivisée en trois modules: le module 1 a analysé la littérature pertinente afin d'identifier les catégories d'analyse et les définitions de termes fondamentales. Dans le module 2, des entretiens menés sur la base d'un guide semi-structuré ont été menés avec des experts internationaux afin de recueillir des informations sur les conditions-cadres et les pratiques dans certains pays. Dans le module 3, les incidences des accidents professionnels non mortels ont été modélisées et rendues plus comparables dans le cadre d'une simulation contrefactuelle.

Principales conclusions de l'étude

- Une comparaison directe des données relatives aux accidents professionnels mortels et non mortels travail n'est pas instructive car les procédures de déclaration et d'enregistrement varient considérablement d'un pays à l'autre.
- Les taux d'incidence relativement élevés des accidents en Suisse s'expliquent en grande partie par:
 - son système étendu et ramifié de déclaration et d'enregistrement des accidents fondé sur l'assurance;
 - des incitations axées sur les besoins pour la déclaration des accidents du travail.
- Une comparaison des chiffres suisses avec ceux de pays disposant également de systèmes de déclaration fondés sur l'assurance montre que les incidences non mortelles de la Suisse se situent dans la moyenne.

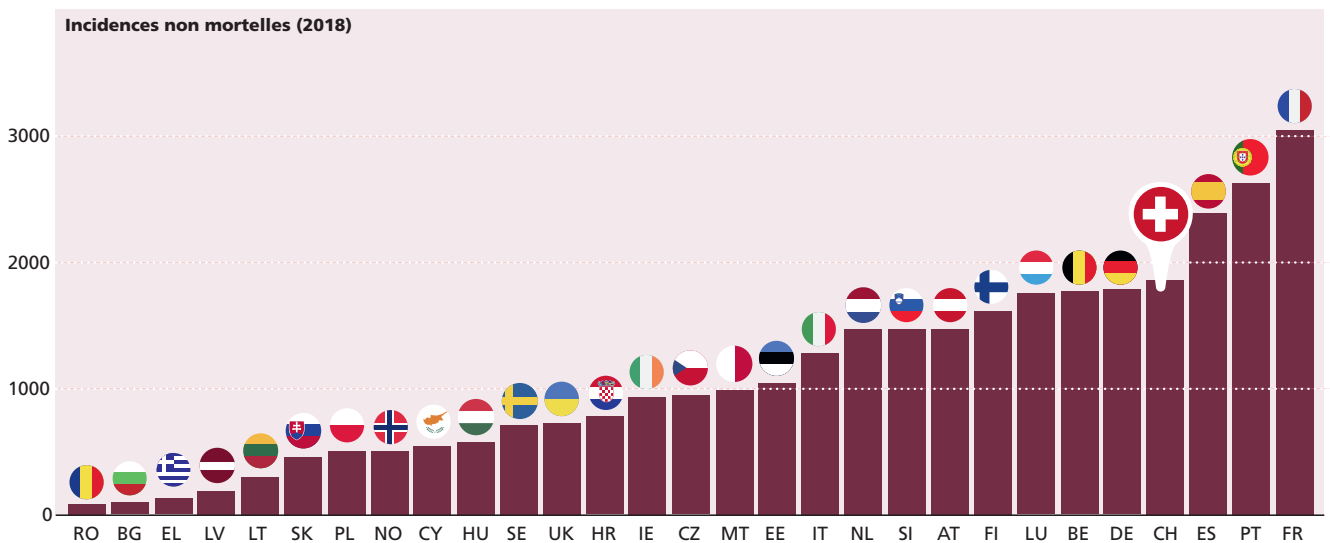
La simulation contrefactuelle

Dans le cadre de l'étude, une simulation contrefactuelle a été réalisée, laquelle prend comme hypothèse, pour tous les États, le système suisse de déclaration fondé sur l'assurance ainsi qu'une économie souterraine du même ordre de grandeur. En comparant les chiffres des incidences non mortelles de l'année 2018, la Suisse se classe ainsi dans la moyenne des pays considérés.

Le modèle corrobore le résultat des évaluations descriptives, à savoir que la Suisse présente «uniquement» des valeurs moyennes et non des valeurs excessives après correction de ces différences formelles et informelles.

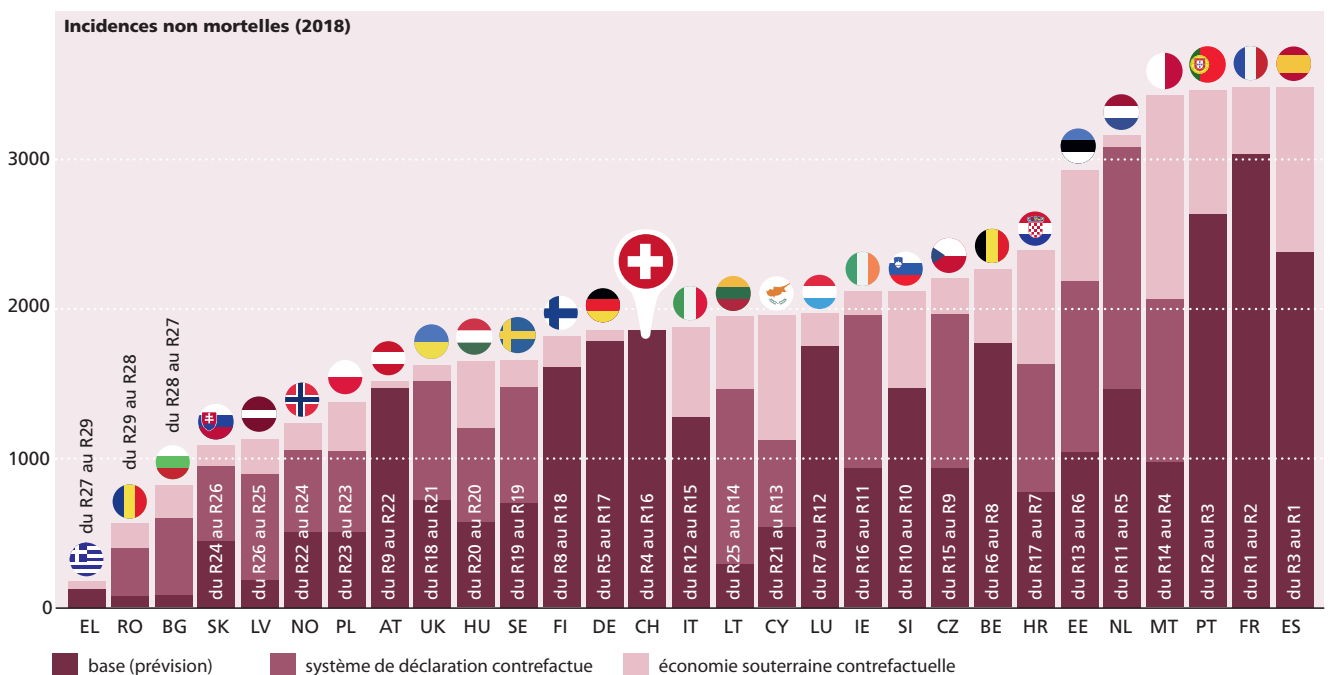
Il ressort de la simulation des valeurs qui peuvent être considérées comme comparables entre elles pour la plupart des États. Cependant, pour les pays avec un faible nombre de cas, comme la Bulgarie ou la Roumanie, les chiffres sont toujours démesurément bas, en raison de leur position à l'extrême de la distribution.

Situation initiale: Valeurs



Valeurs après la simulation contrefactuelle:

Tous les systèmes fondés sur l'assurance, pas de sous-déclaration et économie souterraine au niveau de la Suisse, 2018, pas d'effets aléatoires



Autres conclusions

- En dehors de l'objectif principal de l'étude, les aspects ci-après ont été mis en évidence.
 - Une croissance du PIB par habitant dans le secteur primaire engendre une augmentation disproportionnée des incidences des accidents professionnels, tout en ayant une influence positive significative (bien que proportionnellement inférieure) sur les incidences dans les autres secteurs.
 - Toutes choses égales par ailleurs, une croissance du PIB constitue également un facteur de hausse des incidences des accidents professionnels.
 - Une proportion plus élevée d'employés âgés de 18 à 24 ans engendre une hausse des incidences des accidents professionnels.
 - Les microentreprises comptant de 0 à 9 employés présentent des incidences des accidents professionnels nettement plus élevées que des entreprises d'autres tailles. Si un pays compte un nombre de micro-entreprises supérieur à la moyenne, le taux d'incidence des accidents professionnels augmente.

L'étude peut être téléchargée sur le site www.cfst.ch/publicationsdiverses.

Le secrétariat de la CFST se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST
Alpenquai 28, 6005 Lucerne
Tél. 041 419 59 59
www.cfst.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Eidgenössische Koordinationskommission
für Arbeitssicherheit EKAS**
**Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST**
Commissione federale di coordinamento